

DÉLIBÉRATION

N° 20190221-37

Thiers Dore et Montagne L'INTERCO

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants:

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Farida LAÏD
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

INTÉGRATION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION (AIA)

Rapporteur: Tony BERNARD, Président

AR PREFECTURE

063-200070712-20190221-20190221_37-DE

Regu le 08/03/2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Il est rappelé les conditions dans lesquelles l'Association Intercommunale d'Animation (AIA) a porté des activités multiples sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Courpière, jusqu'au 31 décembre 2018.

D'un commun accord, le Bureau de l'association et Thiers Dore et Montagne (TDM) ont accompagné la reprise des activités en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre d'une reprise de l'activité associative par une personne publique et conformément à l'article L 1224-3, il a été proposé aux salariés un contrat de droit public à durée indéterminée, correspondant à la nature du contrat dont ils étaient titulaires.

Il est également rappelé que le Comité Technique de Thiers Dore et Montagne (TDM) a été consulté et que les emplois ont été créés par l'assemblée délibérante pour accueillir ces nouveaux agents.

Le transfert de l'actif de l'association n'est pas encore abouti, l'association conservant temporairement son existence et n'étant pas encore dissoute.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la reprise d'activité de l'Association Intercommunale d'Animation (AIA).

TOTAL VOTANTS: 55 Conseillers présents: 43 **TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 55** Pour: 55

Représentés: 12

Non-participation:

Contre:

Abstentions:

Pour ampliation ertifiée conforme, Le Président,

> Tony BERNARD, Maire de Châteldon